



## **Séance du Conseil général** **du jeudi 16 mars 2023**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 21 membres sur 25 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Préavis n°1/2023 relatif à l'étude de faisabilité d'une structure préscolaire
- 6. Divers et propositions individuelles.

### **1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022**

M. B. Isely demande la parole pour exprimer qu'étant absent lors de la dernière séance du Conseil général, il a fortement apprécié la précision du contenu du procès-verbal. Il relève toutefois qu'il aurait été souhaitable que les noms des quatre jeunes qui ont atteint leur majorité y soient mentionnés.

La modification demandée sera apportée. Pour le reste, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Admission de nouveaux membres**

Aucune demande d'admission n'est formulée.

### **3. Communications du Président du Conseil**

M. L. Descloux, Président, relate à l'assemblée que Monsieur le Préfet P. Dessauges a procédé en date du 28 février 2023 au contrôle des documents du Conseil général. Il ressort de sa visite que tout est bien tenu et a adressé ses remerciements pour la bonne gestion.

M. L. Descloux remercie Mme V. Ferrari, secrétaire, pour son consciencieux travail.

Il relate ensuite que l'ARASPE (Association régionale d'Action Sociale de Prilly-Echallens) a contacté les communes membres pour qu'une commission soit nommée en vue de l'étude de la révision de ses statuts. L'échéancier de la procédure prévoit :

- a) Étude de l'avant-projet par la commission consultative
- b) Rapport à rendre à la Municipalité qui se chargera de faire suivre (délai au 30 juin 2023)
- c) Réception du projet définitif pour adoption par les conseils généraux/communaux des communes membres.



Les modifications essentielles contenues dans l'avant-projet portent sur :

- La mise à jour des communes membres
  - Le nombre des représentants de chaque commune. A ce jour, un seul représentant par commune (municipal). L'avant-projet prévoit deux représentants (municipal et délégué du Conseil général/communal)
  - La composition de la CommGest.
- Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. L. Descloux qui nommera prochainement la commission consultative.

Il profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui oeuvrent dans les commissions et rappelle que très souvent, deux commissions étudient un même préavis, soit la Commission de gestion pour les aspects financiers et une commission ad hoc pour les aspects techniques (pertinence du projet, choix des prestataires, sécurité, etc.). Tout étant lié, il relève qu'il n'est pas rare que les mêmes points soient relevés dans le rapport des deux commissions.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### ***Aménagements routiers***

M. C. Bocion prend la parole pour donner des informations sur la gestion du trafic dans le village. Il relate que la Municipalité, soucieuse de la sécurité des piétons et des usagers de la chaussée, a pris la décision de nommer une commission municipale. Toutes deux ont planché sur les mesures à prendre, avec l'aide d'un bureau d'étude. Suite à ces préparatifs, une réunion avec les représentants du Canton a débouché sur une solution en 4 phases.

La première est partagée en deux endroits, soit :

- Création d'un trottoir sur le haut de la route du Crochet avec bastion facilitant la traversée de la route et limitant la vitesse des véhicules
- Rétrécissement de la chaussée sur le haut de la route de la Plantaz par un élargissement du trottoir entre Fermexplore et la boucherie.

Tout ceci sera réalisé dans un avenir proche.

La deuxième phase se situe sur la route du Mont avec des essais de chicanes modulables durant le printemps. Le but est de créer des aménagements définitifs à l'automne.

La troisième phase est réservée au bas de la route de la Plantaz. Des aménagements sont prévus mais nous attendons la fin de la construction des immeubles en cours.

Enfin, la dernière phase concerne la limitation de la longueur des camions en traversée de village. Elle est à l'étude en ce moment.

##### ***Discussion***

M. S. Cavalier souhaite savoir ce qu'il en est de la limitation de la vitesse. M. C. Bocion, répond que sur la base d'une rencontre avec le Voyer et un inspecteur cantonal, il s'avère que limiter l'ensemble de la localité à 30 km/h n'est pas chose aisée. Cela pourrait toutefois se faire sur certains secteurs mais ce ne sont pas les secteurs où la vitesse est la plus importante. Il explique que les aménagements prévus ont pour objectif de diminuer le trafic et sa vitesse et que la création de nouveaux passages à piétons n'est pas possible en raison d'un nombre insuffisant de piétons.

M. M. Fiaux ajoute que le Canton estime, par expérience, qu'un panneau 30 km/h n'empêche pas les gens de rouler plus vite et juge les aménagements routiers



préférables. M. le Voyer a également précisé que lorsqu'une commune met en œuvre une zone 30 km/h, le Canton procède à des contrôles et que si la vitesse n'est pas respectée, la mesure est retirée. Le problème est pris dans l'autre sens par le Canton qui privilégie l'aménagement d'obstacles qui, s'ils font diminuer la vitesse du trafic, permettront l'installation d'une zone 30 km/h.

M. C. Bocion relate également que son sentiment est que le Canton ne souhaite pas une zone 30 km/h dans notre village car ce dernier sert de route de délestage pour Sullens.

M. A. Nieto demande si les phases prévues ont été validés.

M. C. Bocion explique que la 1<sup>ère</sup> phase (*Création d'un trottoir sur le haut de la route du Crochet avec bastion facilitant la traversée de la route et limitant la vitesse des véhicules, ainsi que rétrécissement de la chaussée sur le haut de la route de la Plantaz par un élargissement du trottoir entre Fermexploire et la boucherie*) peut être mise à l'enquête. La phase 2 (*essais de chicanes modulables sur la route du Mont*) sera testée avant mise à l'enquête. La phase 3 (*aménagements au bas de la route de la Plantaz*) sera réalisée lorsque le chantier en cours au bas du village sera terminé. La phase 4 quant à elle requiert l'étude d'un bureau spécialisé qui a été mandaté pour établir des simulations.

M. S. Cavalier suggère que la Municipalité se rapproche de la commune de Sullens pour la création d'une route d'évitement des deux villages.

M. C. Bocion signale que cette problématique relève du Canton et que cela peut prendre des dizaines d'années. Nos voisins sont bien placés pour le savoir car le Canton réhausse au fur et à mesure le nombre de véhicules nécessaires pour que la route d'évitement puisse être faite.

### **Fuite d'eau**

M. J.-D. Favrod présente à l'assemblée les diverses étapes qui ont jalonné la réparation de la fuite d'eau survenue le 19 janvier 2023.

*« A 16h, alors que je suis en courses, on m'informe par téléphone qu'il y a de l'eau jusque sur la chaussée entre Boussens et Bournens.*

*Comme le long de la route vers Boussens il n'y a pas d'autre conduite que celle qui alimente notre village, sans perdre une minute je téléphone au Service de l'Eau de Lausanne pour les informer et leur dire d'aller fermer la vanne à la sortie de Boussens. Je demande ensuite à l'entreprise STS d'intervenir pour réparer cette fuite, ce dans les meilleurs délais, vu que notre commune n'a pas d'autre alimentation.*

*Vers 17h, l'entreprise STS arrive sur place avec une pelle mécanique et organise un chantier de creuse sur le côté de la chaussée pour accéder à la conduite à réparer.*

*A 17h15, lorsque la vanne de Boussens est en train d'être fermée, la pression de 10 bars dans la conduite tombe à 0 et la surface du sol au-dessus de la fuite s'effondre. Le trou est déjà fait, il est rempli d'eau. On apprendra plus tard que la conduite fuit dans le sol depuis un peu avant minuit (durée 17h, volume d'eau perdu 4'600'000 litres).*

*La municipalité se réunit, une feuille d'information de coupure d'eau est imprimée et distribuée par les municipaux à toutes les portes du village avant 19h.*

*La consigne est de profiter de faire quelques réserves d'eau avant que la coupure soit effective dans les logis. En effet, le volume d'eau de la conduite d'une longueur*



*d'environ 400 m représente 12'000 litres qui malgré la perte de pression s'écoule encore par gravité.*

*Pendant ce temps, l'eau est pompée hors de la fouille et la conduite dégagée.*

*Le volume d'eau de la conduite amont depuis le point culminant situé à environ 300 m s'écoule encore dans la fouille par la fuite. Un trait de scie accélère cette vidange (9'000 litres).*

*Une fois la conduite vidée, elle est tronçonnée sur une longueur d'un mètre et remplacée par une nouvelle conduite au moyen de deux brides de serrage. Cette opération se termine aux alentours de 20h.*

*Le lendemain, à la lecture de la courbe de débit donnée par le compteur situé dans la chambre du Crochet, on constatera que les 12'000 litres disponibles n'avaient pas tous été soutirés et qu'à 20h30, lorsque l'on procède à la remise en eau, l'eau n'a jamais cessé d'alimenter le village.*

*La conduite a ensuite été rincée par un soutirage de 18'000 litres à la borne hydrante du chemin du Poyet (45 minutes avec un débit de 400 l/min).*

*L'information de remise en eau n'a pas été faite à la population, car il aurait fallu imprimer à nouveau un avis et aller sonner une nouvelle fois à toutes les portes vers 22h. Nous avons pensé que les gens constateraient d'eux-mêmes que l'eau était toujours là, et cette fois avec de la pression.*

*Le lendemain des rumeurs courraient dans le village : "l'eau est toute blanche", "il y a de la poudre dedans"... Non, ce n'était pas de la poudre ni du sucre, mais de l'air ! Lorsque la conduite de 21 m<sup>3</sup> pleine d'air est remise en eau tout le volume d'air n'est pas expulsé par le purgeur situé au point haut et l'air restant se dissout dans l'eau sous pression. Lorsque cette eau est tirée à un robinet la pression tombe et cet air dissout se développe sous forme de mini bulles qui montent lentement pour s'évanouir à la surface. Une fois les volumes d'eau consommés ce phénomène disparaît.*

*La municipalité n'a pas manqué de féliciter et remercier l'entreprise STS pour son efficacité dans cette intervention. En effet, ce soir-là les Argans n'ont jamais été privés complètement d'eau.*

*Voilà comment entre 16h et 22h, après 27 communications téléphoniques, nous avons réussi à réparer cette fuite en informant le mieux possible la population ».*

M. J.-D. Favrod précise que la fuite est due à une erreur de soudure de deux manchons qui n'étaient pas parfaitement face à face. L'eau a ainsi creusé la conduite.

Mme S. Weber remercie la Municipalité pour son action rapide et relate qu'elle et son mari ont mis un avis sur les réseaux sociaux mais qu'ils ont été très déçus par les critiques émises sur le fait qu'ils n'aient pas communiqué sur la réparation de la fuite.

M. A. Nieto demande qui prendra la facture en charge.

M. J.-D. Favrod explique que notre concessionnaire de l'époque de la construction, M. J.-C. Andrey, a fermé son entreprise depuis. La Municipalité essaye de prendre contact avec son assurance mais sans succès à ce jour. Les démarches seront poursuivies mais il précise que l'eau qui s'est déversée dans le terrain est à la charge de la Ville de Lausanne.

## **5. Préavis n° 1/2023 relatif à l'étude de faisabilité d'une structure préscolaire**

M. J.-M. Weber procède à la lecture du préavis qui demande au Conseil général d'accorder un crédit de CHF 7'000.- pour une étude faisabilité d'une structure préscolaire sur la parcelle no 341 (zone d'utilité publique).



M. A. Nieto procède à la lecture du rapport de la Commission ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis.

M. F. Burdet procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion qui recommande, elle aussi, l'acceptation du préavis.

#### *Discussion*

M. B. Isely souhaite lever une ambiguïté sur le propriétaire futur de la structure d'accueil. Le pronom « elle » contenu dans le premier paragraphe du préavis n'est pas clair.

M. J.-M. Weber s'excuse de ce manque de clarté et informe que la structure d'accueil sera une propriété de la commune, gérée par l'ASAC (Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne).

M. B. Isely souhaite savoir si la construction se fera sous la responsabilité de la commune. Une réponse positive lui est donnée.

M. M. Fiaux précise que les locaux seront loués à l'ASAC.

Mme S. Favre Borges relève en exemple que la location des salles du Collège représente un montant annuel important.

M. S. Cavalier souhaite savoir quelle taille est envisagée pour la structure d'accueil.

M. J.-M. Weber explique que 44 places sont prévues. Les besoins se basent sur une étude de l'UNIL représentant une photo instantanée. D'ici la construction, la situation peut évoluer mais la tendance est claire, il manque de nombreuses places d'accueil au préscolaire.

M. S. Cavalier se demande si le nombre des places prévues est suffisant car il serait dommage de prévoir une structure d'accueil déjà trop petite au moment de sa construction.

M. J.-M. Weber explique que selon la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), 44 places est la limite inférieure pour qu'une structure soit rentable. Il serait possible de faire plus grand mais cela s'avérerait plus compliqué, tant au niveau de la construction qui doit s'harmoniser au lieu qu'en terme de gestion future.

M. B. Isely souhaite savoir si des subventions sont allouées pour ce type de constructions.

M. J.-M. Weber répond que d'importantes aides cantonales et fédérales sont allouées dans ce cadre.

M. B. Isely relève que les normes sont également contraignantes.

M. C. Bocion souligne qu'avec ou sans subvention, les normes pour l'accueil des enfants le sont.

M. J.-M. Weber relate que l'architecte à qui le mandat d'étude sera confié en cas d'acceptation du préavis a constaté que la ZUP (parcelle comprenant la place de jeux) a été aménagée petit à petit, au gré des besoins, sans vision globale. Il envisage donc un réaménagement total de la zone. Il estime que le parking du Battoir devra pouvoir être utilisé dans le cadre de la structure d'accueil, ce qui impliquera le déplacement de certains aménagements. Il porte également à la connaissance de l'assemblée que la zone d'utilité publique pourrait être dézonée par le Canton dans le cadre de la révision de notre PACOM. Il est donc important de lancer un projet d'envergure sur cette parcelle.

M. B. Isely relate que les anciens propriétaires de cette parcelle n'avaient pas d'enfant et avaient vendu le terrain pour le bien-être de tous. Il estime vraiment bien qu'il revienne aux enfants.



M. S. Cavalier souhaite savoir si l'architecte s'arrête à la structure d'accueil car la ZUP pourrait devenir le centre du village.

M.J.-M. Weber rappelle qu'un autre projet est en cours sur cette parcelle, soit la construction d'un champ solaire. La loi actuelle empêche que l'énergie produite soit consommée par les habitants du village mais que suite à la crise énergétique, Romande Energie a doublé le prix de rachat de l'énergie. De ce fait, le projet Bournens solaire est rentable. Il relate que sans nouvelle du Canton, la Municipalité a décidé il y a quelques mois de déposer une demande préalable à la CAMAC (Centrale des autorisations). A sa grande surprise, une réponse positive est parvenue à l'automne de cette année. L'objectif de la Municipalité est d'intégrer sur la parcelle une structure d'accueil, les aménagements existants et un champ solaire. Ainsi, l'entier du terrain serait utilisé.

La discussion étant close, M. L. Descloux procède au vote.

Le préavis no 1/2023 est accepté à l'unanimité.

## **6. Divers et propositions individuelles**

M. B. Isely souhaite connaître les raisons qui ont entraîné l'abattage de deux arbres autour du Battoir.

M. C. Bocion explique que celui qui se trouvait en bord de route a été abattu en raison des forages réalisés dans le cadre de la rénovation énergétique du Battoir. Le pin enlevé côté parking était porteur de nombreux nids de chenilles processionnaires et ses racines posaient problème au lampadaire situé tout près. Enfin, celui du cimetière était porteur de nombreux nids également et leur retrait représentait un important budget annuel. Il informe que la Municipalité a décidé que pour un arbre enlevé, deux nouveaux seront plantés.

Mme S. Favre Borges suggère qu'une nouvelle vue aérienne du village soit réalisée afin de pouvoir visualiser l'évolution.

M. M. Fiaux la remercie de sa proposition qui sera réalisée dès que le chantier en cours au bas du village sera terminé.

M. B. Isely souhaite savoir si un nouveau numéro de l'Argan au courant sera prochainement publié.

M. M. Fiaux informe que le prochain numéro est en cours de rédaction.

M. C. Bocion encourage l'assemblée à chercher de nouveaux membres pour le Conseil général, en relevant que participer à la vie de son village permet d'avoir les informations en primeur.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h12.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari